

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

22 janvier 2025

---

MESURES D'URGENCE CONTRE LA VIE CHÈRE ET À RÉGULER LA CONCENTRATION  
DES ACTEURS ÉCONOMIQUES DANS LES TERRITOIRES D'OUTRE-MER - (N° 698)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 66

présenté par

Mme Bellay et les membres du groupe Socialistes et apparentés

à l'amendement n° 4 de M. Ratenon

-----

**APRÈS L'ARTICLE 3**

Après les mots :

« 1000 m<sup>2</sup> »,

insérer les mots :

« d'un groupe ou d'une société détenant déjà plus de 15 % de part de marché ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Précision légistique.